

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04182

Numéro SIREN : 853 070 738

Nom ou dénomination : BMS INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 35203

BMS INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital social de 12 000 euros
182 Rue Georges Mandel – 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 853 070 738

BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MAI 2022

Certifié conforme par le Président

SARL ALBATH Représentée par Madame Sophie JAMOIS


ACTIF	Valeurs au 31/05/22		% de l'actif	Valeurs au 31/05/21	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			6		8
Participations	23 500		23 500	18 500	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	23 500		23 500	18 500	8
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	10 000	4
Créances					87
Clients (3)	1 437		1 437	2 712	
Clients douteux, litigieux (3)					
Clients factures à établir (3)	5 425		5 425	33 204	
Personnel et comptes rattachés (3)					
Créances fiscales et sociales (3)	21 015		21 015	5 961	
Fournisseurs débiteurs	121 860		121 860	4 094	
Groupe et associés (3)	172 650		172 650	156 961	
Débiteurs divers (3)					
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	49 959		49 959	1 700	1
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	382 346		382 346	214 632	92
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	405 846		405 846	233 132	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

PASSIF	Valeurs au 31/05/22	% du passif	Valeurs au 31/05/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 12 000)	12 000	3	12 000	5
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		7		
Réserve légale	1 200			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	27 336			
Report à nouveau			-2 746	-1
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	43 499	11	31 282	13
SITUATION NETTE	84 036	21	40 536	17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	84 036	21	40 536	17
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	171 847	42	148 198	64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	230			
Fournisseurs, factures non parvenues	123 360	30	5 040	2
Dettes fiscales et sociales	22 212	5	6 222	3
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	4 162	1	33 136	14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	321 810	79	192 596	83
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	405 846	100	233 132	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

321 810

192 596

	Du 01/06/21 Au 31/05/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/05/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	253 861	100	27 670	100	226 191	817
Montant net du chiffre d'affaires	253 861	100	27 670	100	226 191	817
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	5				5	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	253 866	100	27 670	100	226 196	817
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	15 685	6	3 282	12	12 403	378
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	239 550	94	23 100	83	216 450	937
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	255 235	101	26 382	95	228 853	867
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 369	-1	1 288	5	-2 657	-206
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/06/21 Au 31/05/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/05/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	45 000	18	30 000	108	15 000	50
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	45 000	18	30 000	108	15 000	50
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	45 000	18	30 000	108	15 000	50
RÉSULTAT COURANT avant impôts	43 631	17	31 288	113	12 343	39
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	500				500	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	500				500	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	500				500	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	500				500	
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	132		6		126	
TOTAL DES PRODUITS	299 366	118	57 670	208	241 696	419
TOTAL DES CHARGES	255 867	101	26 388	95	229 479	870
Bénéfice ou Perte	43 499	17	31 282	113	12 217	39

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL					
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		18 500		5 500
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			18 500		5 500
TOTAL GENERAL			18 500		5 500

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			500	23 500	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL				500	23 500	
TOTAL GENERAL				500	23 500	

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

Informations financières (5)	Capital (b)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (1u)	(Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables (c) (r)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (v) (v)	Montant des cautions et avals données par la société (v)	(Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (v) (1u)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (v) (1u)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (v)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)	A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)									
	1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)									
	PEAKY OPTIC - 8 RUE VICTOR HUGO 79000 NIORT - 853955730	5 000	2 650	75,00	3 750	-15 460		818 666	62 934	45 000
	ABEMOS - 358 AVENUE DE L'ATLANTIQUE 47000 AGEN - 883705279	5 000	-2 057	75,00	3 750	-189		839 357	91 410	
	FIRST OPTIC - 10 ALLEE DE SERR 33100 BORDEAUX - 882868532	10 000	-14 787	75,00	7 500	24 500		607 276	70 124	
	MDP OPTIC - 31 RUE DES FONDERIES 33380 BIGANOS - 888697554	5 000		60,00	3 500	87 400			-31 992	
	3P2B - 40 RUE DES CARMES 40100 DAX - 909237885	5 000		60,00	3 000	28 500				
	Observations		Première clôture au 31/12/2022							
	2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
	BLINDERS OPTIC - 0 AV DU GENERAL DE GAULLE 85200 FONTENAY-LE-COMTE - 908961691	5 000		50,00	2 500	32 250				
	Observations		Première clôture au 31/12/2022							

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report a nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	(Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 862	6 862	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	21 015	21 015	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	172 650	172 650	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	121 860	121 860	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAUX	322 387	322 387	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 425
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	5 425

CAPITAUX PROPRES

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	120,00	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	123 590	123 590		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	138	138		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	22 074	22 074		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	171 847	171 847		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 162	4 162		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	321 810	321 810		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

BMS INVEST

Du 01/06/2021 au 31/05/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 360
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	123 360

BMS INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 182 Rue Georges Mandel
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 853 070 738

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 OCTOBRE 2022**

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt deux, à quatorze heures, les associés de la Société BMS INVEST se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Identité de l'actionnaire	Adresse ou siège social et RCS	Nombre d'actions détenues en pleine propriété
SARL ALBATH RCS Bordeaux 792 843 567 représentée par Sophie JAMOIS	182 rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX	40 actions
SARL JULLIEN HOLD RCS Bordeaux 852 295 765 représentée par Baptiste JULLIEN	27 Chemin du Moulin de Rambal 33360 LATRESNE	40 actions
SARL 5S RCS Bordeaux 842 393 894 représentée par Matthieu SCHERMANN	47 Avenue de la Gare 33610 CESTAS	40 actions

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Sophie JAMOIS, es-qualité de Gérant de la SARL ALBATH, préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice clos le 31 mai 2022

Puis le Président déclare que le rapport de gestion du Président, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convention.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération du Président
- Ratification de la rémunération du Directeur général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Président sur les conventions réglementées et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43 499 euros.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé les dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts se sont élevées à 2 382 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 499 euros de la manière suivante :

- **A titre de dividendes, soit 43 499 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 40 537 euros et celui des autres réserves à 27 336 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 362,49 euros par actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera réparti entre les associés comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Montant du dividende
SARL ALBATH	40	14 499,60 €
SARL JULLIEN HOLD	40	14 499,60 €
SARL 5S	40	14 499,60 €

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes distribués sont perçus par des associés personnes morales. Par conséquent, ils ne sont pas soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % et aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces dividendes seront imposés par application du régime mère-fille, lequel prévoit une exonération des produits perçus des filiales sous réserve d'une réintégration dans le résultat imposable d'une quote-part de frais et charges de 5 % du montant distribué.

Rappel des dividendes antérieurs

L'Assemblée Générale rappelle que l'exercice clos le 31 mai 2022 est le troisième exercice comptable de la Société. Par conséquent, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux précédents exercices comptables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de distribuer un dividende complémentaire de 1 501,20 euros prélevé sur les réserves.

Cette distribution aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 39 035 euros et celui des réserves à 25 834 euros.

Le dividende unitaire est de 12,51 euros. Il sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera réparti entre les associés comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Montant du dividende
SARL ALBATH	40	500,40 €
SARL JULLIEN HOLD	40	500,40 €
SARL 5S	40	500,40 €

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes distribués sont perçus par des associés personnes morales. Par conséquent, ils ne sont pas soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % et aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces dividendes seront imposés par application du régime mère-fille, lequel prévoit une exonération des produits perçus des filiales sous réserve d'une réintégration dans le résultat imposable d'une quote-part de frais et charges de 5 % du montant distribué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

L'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice au Président pour un montant de 79 850 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice à la société 5S, Directrice Générale, pour un montant de 79 850 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION – RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice à la société JULLIEN HOLD, Directrice Générale, pour un montant de 79 850 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à Quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
SARL ALBATH
Représentée par Madame Sophie JAMOIS



BMS INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 182 Rue Georges Mandel
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 853 070 738

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022
--

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 499 euros de la manière suivante :

- **A titre de dividendes, soit 43 499 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 40 537 euros et celui des autres réserves à 27 336 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 362,49 euros par actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera réparti entre les associés comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Montant du dividende
SARL ALBATH	40	14 499,60 €
SARL JULLIEN HOLD	40	14 499,60 €
SARL 5S	40	14 499,60 €

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes distribués sont perçus par des associés personnes morales. Par conséquent, ils ne sont pas soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % et aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces dividendes seront imposés par application du régime mère-fille, lequel prévoit une exonération des produits perçus des filiales sous réserve d'une réintégration dans le résultat imposable d'une quote-part de frais et charges de 5 % du montant distribué.

Rappel des dividendes antérieurs

L'Assemblée Générale rappelle que l'exercice clos le 31 mai 2022 est le troisième exercice comptable de la Société. Par conséquent, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux précédents exercices comptables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original par le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.